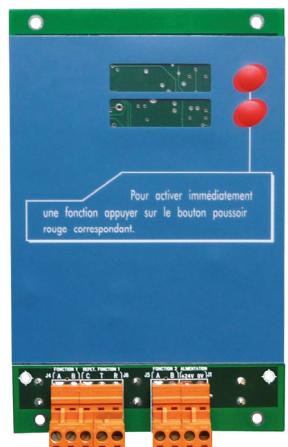


# Chubb

## CFC 2F directes

### CARTE RESONANCE Manuel d'Installation



---

# SOMMAIRE

---

DESCRIPTION GENERALE.....	3
SPECIFICATIONS .....	3
RACCORDEMENT .....	4

# DESCRIPTION GENERALE

Le module CFC 2F directes permet de mettre en œuvre 2 fonctions à rupture sans contrôle de position.

Seule la fonction 1 est associée à un relais répétition de commande permettant d'assurer une commande d'équipement technique lié à l'incendie. Ce relais est commandé en même temps que la fonction.

L'alimentation de la carte (*EN12101-10*) respecte les exigences d'indépendance fonctionnelle.

Le module CFC 2F directes est une mono carte permettant le raccordement chantier et l'exploitation.

# SPECIFICATIONS

Le module CFC 2F directes est raccordé à la centrale par une liaison interne.

L'alimentation de la CFC 2F directes sera obligatoirement interne.

L'alimentation des lignes de DCT peut être interne ou externe (*voir raccordement*).

Les liaisons fonctionnelles entre les zones de détections et les fonctions se font par programmation sur PC dans ChubbExpert.

## Caractéristiques électriques

	Alimentation DCT interne	Alimentation DCT externe	
		24 VDC	48 VDC
DC/DC	Intégré	MASCOT ou MARKET POWER	
Tension d'alimentation ligne de Cde DAS	26 à 28 VDC	27,8 à 28,8 VDC	55,6 à 57,6 VDC
Courant maximum disponible par voie	420 mA (10 W)	24 VDC – 4 A (96 W) via le Module 1 relais (déporté) RESONANCE 48 VDC – 2 A (96 W) via le Module 1 relais (déporté) RESONANCE	
Protection ( <i>par voie</i> )	Par disjonction électronique 480 +/-30 mA	Par fusible externe <b>FxA L 250 V</b> (la valeur du courant « x » sera à adapter au courant utilisé) Un porte fusible doit être inséré au niveau du contact du « Module 1 relais RESONANCE » (690000015) ou du « Module 1 relais déporté RESONANCE » (690000115).	
Nombre de DCT par ligne		20	
Relais répétition de commande associé à la fonction 1		1 RTC – 30 VDC – 2 A (60 W)	

# RACCORDEMENT

## Caractéristiques de raccordement

### Ligne de télécommande pour les fonctions 1 et 2

<b>Topologie</b>	Non rebouclée et sans dérivation
<b>Longueur de câbles</b>	Voir tableaux ci-dessous
<b>Type de câbles</b>	Câble 1 paire 1.5mm <sup>2</sup> minimum sans écran
<b>Catégorie des câbles</b>	C2 ( <i>au sens de la norme NF C32-070</i> )

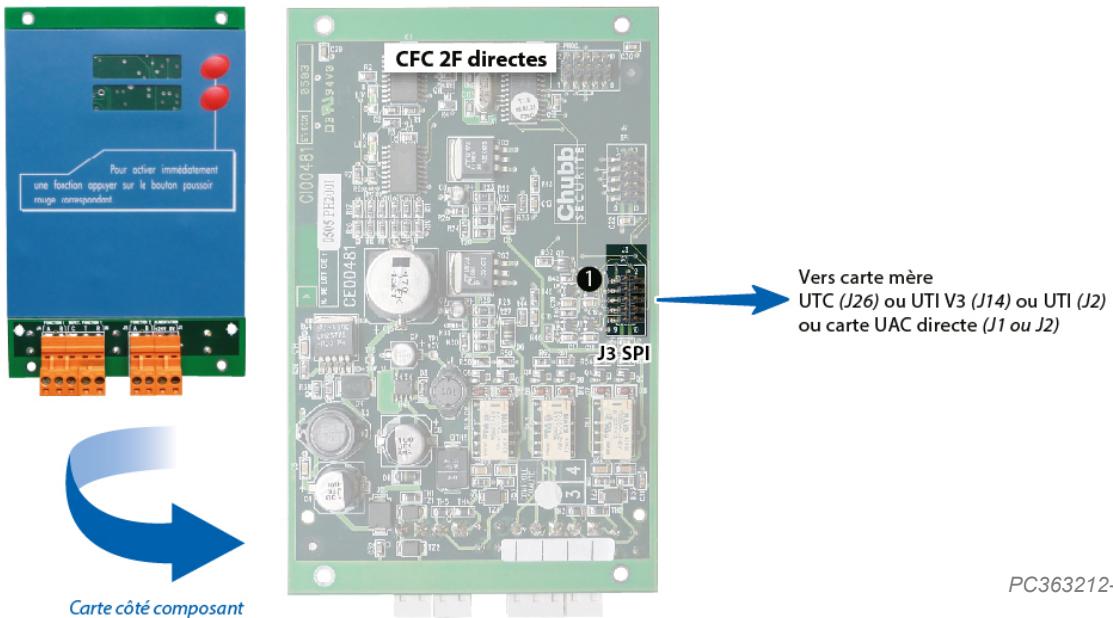
Puissance des DCT	Alimentation DCT interne 24 VDC	
	1.5mm <sup>2</sup>	2.5mm <sup>2</sup>
2 W	1000m	1000m
4 W	1000m	1000m
6 W	960m	1000m
8 W	730m	1000m
10 W	570m	1000m

Puissance des DCT	Alimentation DCT externe équipée de DC/DC MASCOT ou MARKET POWER			
	24 VDC		48 VDC	
	1.5mm <sup>2</sup>	2.5mm <sup>2</sup>	1.5mm <sup>2</sup>	2.5mm <sup>2</sup>
6 W	1000m	1000m	1000m	1000m
12 W	640m	1000m	1000m	1000m
24 W	320m	530m	1000m	1000m
36 W	210m	350m	850m	1000m
48 W	160m	260m	640m	1000m
60 W	130m	210m	510m	850m
72 W	100m	170m	420m	700m
84 W	90m	150m	360m	600m
96 W	80m	130m	320m	530m

### Ligne « Répétition de commande » de la fonction 1

<b>Topologie</b>	Non rebouclée et sans dérivation
<b>Longueur de câbles</b>	1000 mètres maximum
<b>Type de câbles</b>	Câble 1 paire 8/10 <sup>ème</sup> minimum sans écran
<b>Catégorie des câbles</b>	C2 ( <i>au sens de la norme NF C32-070</i> )

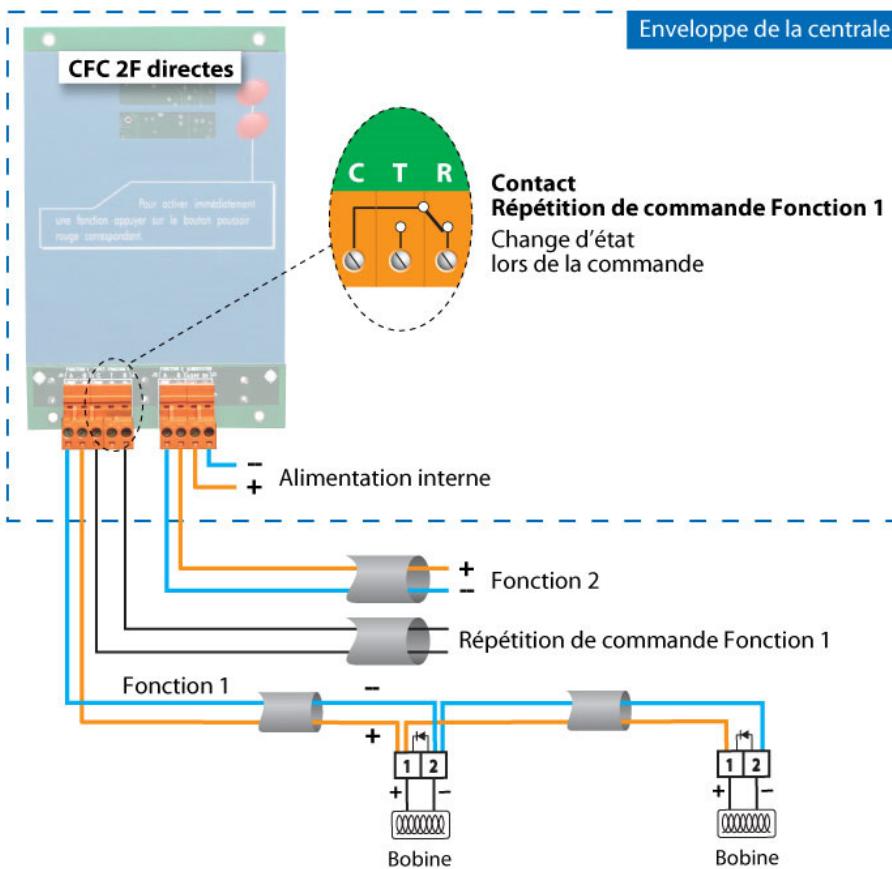
## Raccordement avec l'unité de traitement de l'ECS



## Raccordement avec alimentation DCT interne



Les fonctions 1 et 2 sont uniquement à rupture et sans contrôle de position.



Le même raccordement peut être mis en oeuvre pour la Fonction 2.

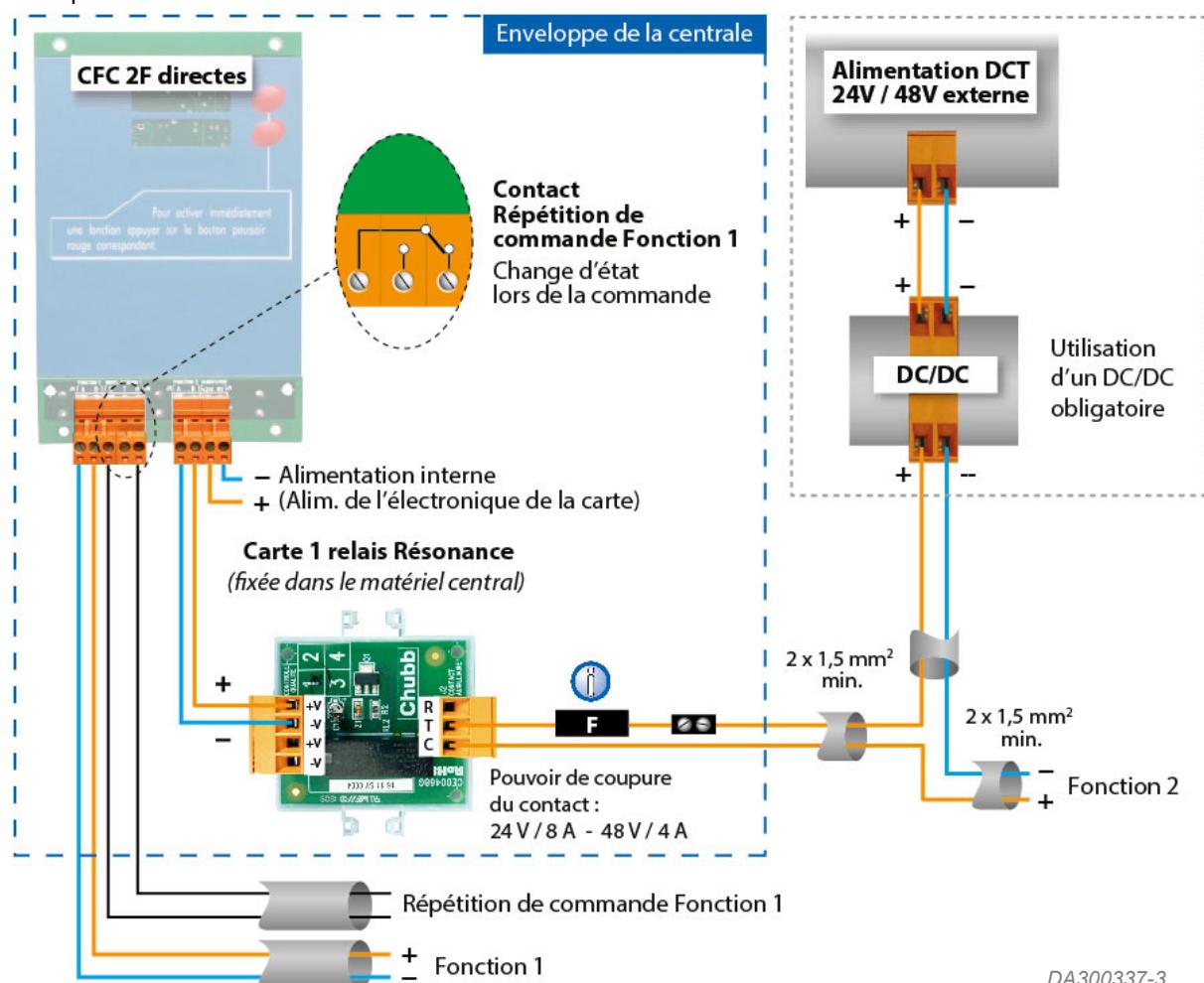
# Raccordement avec alimentation DCT externe

## Via le « Module 1 relais RESONANCE »



Les fonctions 1 et 2 sont uniquement à rupture et sans contrôle de position.  
Un « Module 1 relais RESONANCE » maximum par fonction.

Exemple de raccordement



Le « Module 1 relais RESONANCE » (690000015) doit être placé dans l'enveloppe du matériel central.



Sur la sortie du « Module 1 relais RESONANCE », un porte fusible doit être inséré avec un fusible FxA L 250 V (la valeur du courant « x » sera à adapter au courant utilisé).

Exemples :

- 72W (24VDC – 3A) sera protégé par un fusible F3.15 A L 250 V.
- 48W (48VDC – 1A) sera protégé par un fusible F1.6 A L 250 V.



Le raccordement des DAS est représenté page 5 de ce manuel.



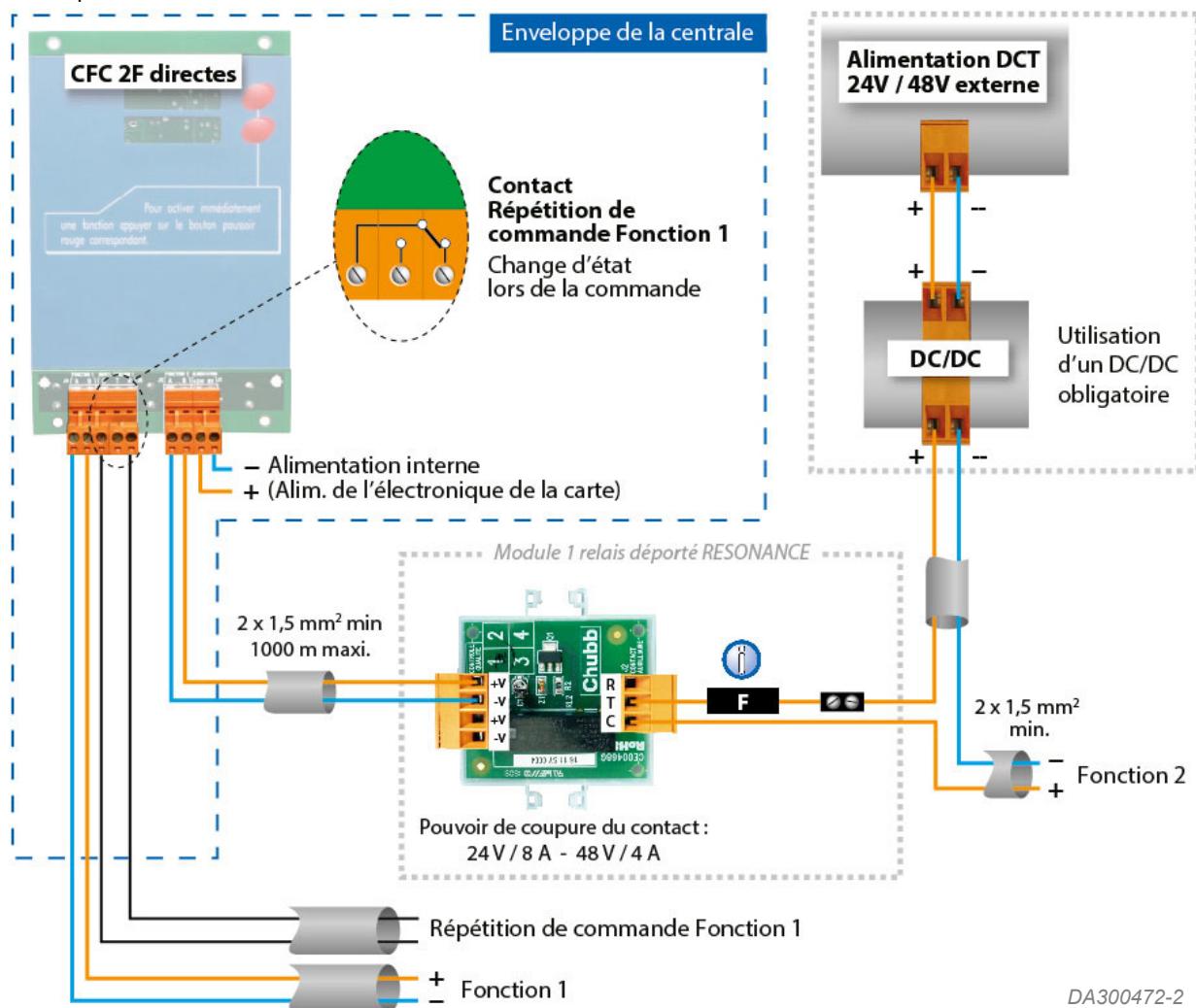
Le même raccordement peut être mis en œuvre pour la Fonction 1.

## Via le « Module 1 relais déporté RESONANCE »



Les fonctions 1 et 2 sont uniquement à rupture et sans contrôle de position.  
Un « Module 1 relais déporté RESONANCE » maximum par fonction.

Exemple de raccordement



### Module 1 relais déporté RESONANCE (690000115)

Sur la sortie du « **Module 1 relais déporté RESONANCE** », un porte fusible doit être inséré avec un fusible **FxA L 250 V** (la valeur du courant « x » sera à adapter au courant utilisé).



Exemples :

- 72W (24VDC – 3A) sera protégé par un fusible F3.15 A L 250 V.
- 48W (48VDC – 1A) sera protégé par un fusible F1.6 A L 250 V.



Le raccordement des DAS est représenté page 5 de ce manuel.



Le même raccordement peut être mis en œuvre pour la Fonction 1.

**AVERTISSEMENT :** Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayant cause est illicite » (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

<b>CHUBB</b>	<b>CHUBB France</b> Parc Saint Christophe – Bâtiment Magellan 1 10 avenue de l'Entreprise • 95862 CERGY-PONTOISE Cedex <a href="http://www.chubbsecurite.com">www.chubbsecurite.com</a>	<b>FICHIER</b> <b>CFC2DIRECTES-MIA300196-10</b>	<b>REVISION</b> <b>23.08.2021</b>
--------------	--	--	--------------------------------------